Votre cadre de vie

Transport, travaux et déplacements

Retrouvez toutes les offres et solutions liées au transport dans et aux alentours de la ville.

3 lignes du réseau départemental Aléop *(anciennement Anjoubus)***.**
1- Ligne 3 : Angers / Beaufort-en-Anjou / Baugé*
En savoir plus *(horaires, principaux arrêts, abonnement et tarifs)* **:** cliquez ici
2- Ligne 15 : Saumur / Longué / Beaufort-en-Anjou*
En savoir plus *(horaires, principaux arrêts, abonnement et tarifs)* **:** cliquez ici
3- Ligne 26 : Baugé-en-Anjou / Brion / Beaufort-en-Anjou*
En savoir plus *(horaires, principaux arrêts, abonnement et tarifs)* **:** cliquez ici

Plus d'info sur : www.aleop.paysdelaloire.fr

**Les lignes ne circulent pas les jours fériés.*

Les transports scolaires
Ils sont assurés par le réseau Aleop des Pays de la Loire.
Pour un renouvellement ou une première inscription : https://aleop.paysdelaloire.fr/
Contact : 02 41 22 72 95

Le transport à la demande
Il est assuré par le réseau Aleop des Pays de la Loire.
Une visite chez des amis, un rendez-vous, un saut à la bibliothèque… Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité. Sur simple réservation**,** un véhicule passe vous prendre et vous dépose au lieu de votre choix.
Démarche : ouvrez votre compte au 09 69 39 14 14 et réservez ensuite vos futurs trajets via ce lien : cliquez ici.
En savoir plus (comment ça marche, combien ça coûte…) : cliquez ici.

Les taxis
Taxis Beaufortais
M. et Mme GUIBERT – Mme Christine DEFOIS
02 41 80 37 37

Le covoiturage
Initié par le Conseil général, le covoiturage permet de parcourir un trajet à plusieurs en se répartissant les frais de transport. Une formule plus conviviale et plus environnementale qui se développe.
Vous cherchez une aire de covoiturage, rejoindre une communauté, affiner vos recherches par commune ou rallier un événement : cliquez ici
La politique du Département : cliquez ici

Le transport solidaire
Vous n'avez pas de moyen de transport et vous avez besoin de vous déplacer pour une course, un rendez-vous amical ou médical, une démarche administrative. Le centre d'animation sociale met en place le transport solidaire. Des chauffeurs bénévoles vous accompagneront, en échange d'une indemnisation kilométrique.
En savoir plus : cliquez ici

Le train – Ligne ferroviaire à 6 km
Accès à la ligne ferroviaire 515 Angers-Tours à 6 km
Gare de La Ménitré – Rue de la gare
Horaires et information : cliquez ici – Renseignements : 3635 ou https://www.sncf-connect.com/

Autres gares les plus proches : Saint-Mathurin-sur-Loire, les Rosiers.

L'autoroute à 4 km
Accès autoroute A 85 Angers -Tours
Échangeur n° 1 à 4 km du centre-ville de Beaufort-en-Anjou
L'autoroute A85 relie l'A11 (Angers) à l'A71 (Vierzon) via le sud de Tours.
Elle est longue de 206 km avec un tronçon gratuit entre Tours et Langeais.
Une section de l'A85 fait partie du grand contournement de Paris.
Cette autoroute est couverte par Radio VINCI Autoroutes (107.7FM).

L'aéroport à 24 km
Accès aéroport Angers Loire Aéroport de Marcé
A 24 km du centre-ville de Beaufort-en-Anjou
Horaires et information : cliquez ici

Aménagement « Chaucidou »
Pour sécuriser d'avantage l'accès des jeunes cyclistes vers le collège Molière et le gymnase de la Tannerie, un mode de circulation et de partage de la route a été mis en place. Les rues aux abords du collège sont maintenant dotées d'un marquage au sol type «Chaucidou». Un concept de répartition de l'espace de la chaussée entre les vélos et les véhicules.
Le terme « Chaucidou » est la contraction de « chaussée à circulation douce ». Il s'agit d'une voie centrale unique, sans sens de priorité, pour les véhicules motorisés, encadrée par des voies cyclables.
Deux zones aux abords du collège Molière ont été réglementées de façon dissociée. Une première à 30 km/h, pour réduire la vitesse des véhicules, rue Charles de Gaulle. Une seconde à 20 km/h, pour favoriser les traversées piétonnes aux abords du collège et du gymnase.

Comment circuler ?
Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale et les cyclistes empruntent les côtés.
La voie centrale est à double sens. Sa largeur ne permet pas à deux véhicules de se croiser. Ils sont donc autorisés à empiéter sur les bandes cyclables, si, bien sûr, il n'y a pas de vélos, ceux-ci étant toujours prioritaires.
Pour bien circuler sur cette portion de voie, il est primordial de réduire la vitesse, d'être prudent et de respecter la place de chacun.

Dans le département
Afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, le Département réalise différents aménagements sur le territoire. Vous trouverez dans cette rubrique les informations utiles sur ces opérations.
Information Département de Maine-et-Loire : cliquez ici
Information Info routes 49 : cliquez ici

Dans la ville *(dates prévisionnelles)*
Retrouvez les travaux en cours en page d'accueil rubrique actualité/Cadre de vie : cliquez ici

A l'Intermarché – ZA Actival – Rue Gustave Eiffel
Ouvert tous les jours : 24h/24
Localisation : cliquez-ici

Carburants : Gazole, SP95-E10, SP98
Automates : CB, 24/24

Services et prestations :
Station de gonflage de pneu
Station de lavage

Dépôt de bouteille de gaz
Petite restauration
Distributeur de billets
Piste poids-lourds

Engagée dans le développement durable, la ville propose sur son espace public deux bornes de recharge électrique accélérée.
– place de la République (dans le centre-ville)
– parking du complexe sportif des Esquisseaux.

Ce système permet une recharge complète grâce à deux prises différentes. Le service est payant pour les utilisateurs, qui doivent s'abonner ou télécharger une application mobile.

Comment utiliser les bornes sur Beaufort ?
Avec un badge
En réalisant une demande de badge sur le site de Ouest Charge : cliquez ici.
Un relevé de vos consommations vous sera transmis à chaque fin de mois.
Sans badge
Grâce à votre smartphone. En savoir plus : cliquez ici.

Combien ça coûte ?
1-Pour les détenteurs d'un badge :
L'achat du badge : 10 euros (une seule fois).
Le coût de connexion à la borne est de 0,50 € avec un coût proportionnel à la durée de connexion de 0,0575 € la minute.
Le montant de la transaction est plafonné à 11 €.
Faire une demande de badge : cliquez ici.
2-Vous n'avez pas de badge :
Le coût forfaitaire est de 5,95 € la recharge avec votre smartphone.
Téléchargez l'application : cliquez ici

Vous recherchez une station de recharge pour véhicule électrique ?
Le SIEML déploie un réseau de bornes de rechargement à travers tout le département.
> Carte de l'implantation sur le département par le Siéml
> Carte de l'implantation en service en France et en Europe
En savoir plus : cliquez ici.

Le petit plus…

Les propriétaires de véhicules électriques rechargeables, titulaires de la pastille verte « zéro émission moteur », bénéficient d'une gratuité de stationnement sur la ville d'Angers, limitée à 2 heures en zone orange et à 8 heures en zone verte.
> Commandez la pastille verte
En savoir plus : cliquez ici.